

A usage de l'Inspection Générale

- Intégrer les pôles FCE aux futures DRAJES –

En ce moment, une mission d'Inspection Générale est en cours sur les pôles « Formation, Certification, Emploi ». Elle vise à déterminer la future affectation de ces pôles suite à la Réforme OTE. **De notre côté, nous considérons comme primordial que ces pôles (pour la partie JS) suivent le reste du réseau Jeunesse et Sports dans les futures DRAJES.**

Les diplômes JS comme reconnaissance d'une identité propre

Conserver les diplômes d'État Jeunesse et Sports c'est tout d'abord reconnaître les particularismes de ce secteur d'activité, son histoire mais aussi son intérêt dans une société qui se questionne.

Les diplômes JS sont les fruits de formations qui se déroulent sur le terrain et qui se mettent en œuvre avec les acteurs.trices de terrain (fédérations sportives, fédérations d'éducation populaire, centres sociaux, clubs...). Les récentes évolutions font que les formations aux diplômes JS sont aujourd'hui en partie portées par des acteurs de la sphère privée. Cependant la sphère publique intervient encore grandement dans la mise œuvre de ces formations : **les collègues CAS, CEPJ, CTS et CTPS interviennent encore en face à face pédagogique dans l'ensemble des formations (BAPAAT, CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS), ils participent à l'ingénierie des formations et permettent de tenir compte des évolutions du secteur professionnel. Ils interviennent aussi bien sous l'égide des Établissements Publics de Formations (EPF) que pour les Organismes de Formation (OF) dits privés (fédérations d'Éducation Populaire, sportives et autres).**

Enfin, ces diplômes JS peuvent permettre de mettre en avant et d'impulser la mise en œuvre de politiques publiques. A titre d'exemples : une instruction relative aux orientations définies par la Ministre des Sports dans le cadre du plan « Aisance aquatique » visant au développement de l'offre de formation professionnelle dans les métiers de la natation » ; ou bien encore : l'évolution de la réglementation quant à l'encadrement en Accueil Collectif de Mineurs qui implique la qualification professionnelle de centaines de directeurs d'ACM dans des délais contraints. **Les formations et les politiques du sport et de la jeunesse sont indissociables et il convient donc de préserver le lien actuel qui s'avère opérationnel.**

La plus-value du pôle métier Jeunesse et Sports

Les pôles formations sont des services possédant une très grande proximité avec l'ensemble des acteurs.trices d'un territoire relatifs à la formation professionnelle mais pas uniquement (organismes de formation, employeurs, communes, financeurs, professionnels...).

Le pôle métier Jeunesse et Sports des pôles « Formation » possède aussi une fine connaissance des contraintes et des réalités des différents métiers du secteur JS. De plus, ils apportent une importante veille technique, pédagogique et –maintenant- juridique auprès des organismes de formations (OF) qui garantissent notamment : **une qualité pédagogique des formations, d'apprentissage en situation de travail, de respect**

des textes réglementaires (conformité des épreuves certificatives par exemples) et de la connaissance des modalités de l'insertion des diplômés. Cette garantie de qualité est permise grâce à l'étroite et nécessaire collaboration entre l'administratif et le pédagogique au sein des pôles FCE.

Cet important maillage territorial est aussi garanti du fait des liens étroits avec les Pôles métiers JS des DDCSPP (ACM et cartes professionnelles d'éducateurs sportifs notamment).

La stabilité des pôles « Formation » face aux évolutions réglementaires

Si nous souhaitons que le pôle métier Jeunesse et Sports des pôles « Formation » rejoignent la DRAJES c'est aussi parce qu'ils disposent en leur sein de compétences importantes sur les différentes évolutions réglementaires qui impactent l'ensemble des acteurs.trices du champ de la Jeunesse et des Sports, et pas uniquement les OF.

A cela, il faut ajouter l'évolution de la réglementation de la formation professionnelle qui va impacter : les modalités de l'habilitation des OF ; les modalités de suivi et d'évaluation de la formation (notamment avec la généralisation de l'apprentissage) ; les pratiques des jurys (VAE) ; l'arrivée des « blocs de compétences » ainsi que les travaux actuels sur la « proportionnalité réglementaire ». **Face à toutes ces évolutions, les pôles « Formation » apparaissent comme un vecteur de stabilité important du secteur JS aussi bien en interne (transmission des informations) qu'en externe (personne-ressource fixe).**

Les incidences avec les partenaires

Là encore, face aux nombreux changements institutionnels (les nombreuses réformes notamment) mais aussi face aux actions politiques locales parfois mouvantes (comme les appels d'offre des Conseils Régionaux aux contours très fluctuants), **les pôles « Formation » apparaissent comme des interlocuteurs stables, rassurants et garants de la conformité réglementaire.**

Néanmoins, cette proximité avec les acteurs n'empêche pas les pôles « Formation » de mener à bien les actions régaliennes de l'État relatives au champ de la formation professionnelle comme : l'habilitation des organismes de formation, la gestion des sessions de formation et la délivrance des diplômes. **La stabilité des pôles « Formation » apparaît au contraire comme un élément facilitateur du bon déroulement de la mise en œuvre des diplômes Jeunesse et Sports.**

En conclusion, **la valorisation des diplômes d'Etat Jeunesse et Sports n'est possible qu'avec la double compétence** comprise au sein des pôles « Formation » à savoir : **administrative** (agents administratifs) et **pédagogique** (PTP). De surcroît, pour conserver cette qualité, il faut conserver la proximité des pôles « Formation » avec les autres acteurs JS aux échelons régionaux, départementaux et dans les établissements.

Une telle analyse nous amène à Solidaires Jeunesse et Sports à revendiquer le rattachement du secteur des métiers du Sport et de l'Animation des pôles « Formation » aux futures DRAJES.

Pour nous contacter : solidairesjs@net-c.com / 06 86 63 17 91